

Apple Vision Pro

Consultez le *guide d'utilisation de l'Apple Vision Pro* à l'adresse support.apple.com/guide/apple-vision-pro avant votre première utilisation. Conservez cette documentation pour toute référence ultérieure.

Sécurité et manipulation

Consultez le *guide de démarrage de l'Apple Vision Pro* dans la boîte et la rubrique « Sécurité des utilisateurs » dans le *guide d'utilisation de l'Apple Vision Pro*.

Expositions aux radiofréquences

Sur l'Apple Vision Pro, accédez à Réglages > Général > Réglementations et certifications > Exposition aux RF. Vous pouvez aussi vous rendre sur regulatoryinfo.apple.com/ca/fr/rfexposure.

Batterie et recharge

N'essayez pas de réparer ou de remplacer la batterie de l'Apple Vision Pro, car vous risquez de l'endommager et par conséquent d'entraîner sa surchauffe, un incendie ou de vous blesser. La batterie de l'Apple Vision Pro doit être remplacée ou recyclée par Apple ou un fournisseur de service agréé, et recyclée ou jetée séparément des ordures ménagères. Jetez les batteries conformément aux lois et directives environnementales locales. Pour en savoir plus sur les batteries au lithium-ion d'Apple ainsi que sur le remplacement et le recyclage des batteries, rendez-vous à l'adresse apple.com/ca/fr/batteries/service-and-recycling. Pour obtenir des informations en matière de recharge, consultez la rubrique « Informations importantes sur la sécurité » dans le *guide d'utilisation de l'Apple Vision Pro*.

Prévention des dommages auditifs

Afin de prévenir les dommages auditifs, évitez de vous exposer à un volume élevé durant de longues périodes. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le son et l'audition en ligne à l'adresse apple.com/ca/fr/sound et dans la rubrique « Informations importantes sur la sécurité » du *guide d'utilisation de l'Apple Vision Pro*.

Interférence avec les appareils médicaux

L'Apple Vision Pro contient des aimants ainsi que des composants ou radios susceptibles d'interférer avec des appareils médicaux. Consultez la rubrique « Informations importantes sur la sécurité » dans le *guide d'utilisation de l'Apple Vision Pro*.

Informations réglementaires

Les informations de certification réglementaire sont disponibles sur l'appareil. Accédez à Réglages > Général > Réglementation et certifications. Des informations réglementaires se trouvent dans la rubrique « Soutien et réglementation » du *guide d'utilisation de l'Apple Vision Pro*.

Conformité à l'ISDE Canada et à la FCC

Cet appareil est conforme à la partie 15 du règlement de la FCC et aux CNR d'ISDE Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. Le fonctionnement de l'appareil est sujet aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas causer d'interférences dangereuses, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris des interférences pouvant en compromettre le fonctionnement.

Lasers

Le système de caméra TrueDepth et le scanner LiDAR contiennent un ou plusieurs lasers. Ces systèmes laser peuvent être désactivés pour des raisons de sécurité si l'appareil est endommagé ou défectueux. Si vous recevez une notification sur votre Apple Vision Pro signalant la désactivation du système laser, vous devriez toujours faire réparer l'appareil par Apple ou un fournisseur de service agréé. Une réparation inadéquate des systèmes laser, leur modification ou l'utilisation de pièces non authentiques dans ces derniers pourrait empêcher les mécanismes de sûreté de fonctionner correctement et provoquer une exposition dangereuse ainsi que des blessures aux yeux ou à la peau.

Informations sur le laser de classe 1

Cet appareil est certifié comme produit laser de classe 1, conformément à la norme CEI 60825-1 édition 3. Cet appareil est conforme aux normes 21 CFR 1040.10 et 1040.11, sauf exceptions relatives à la norme CEI 60825-1 édition 3, citées dans le document « Laser Notice No. 56 » daté du 8 mai 2019. Attention : Cet appareil contient un ou plusieurs lasers. Toute utilisation autre que celle décrite dans le guide d'utilisation, toute réparation ou tout démontage peut causer des dommages, qui pourraient entraîner une exposition dangereuse à des émissions laser infrarouges invisibles. Cet équipement doit être réparé par Apple ou un fournisseur de service agréé.

PRODUIT LASER DE CLASSE 1

Informations sur la mise aux rebuts et le recyclage



Le symbole ci-dessus signifie que, conformément aux lois et réglementations locales, vous devez mettre au rebut votre produit et sa batterie séparément des ordures ménagères. Lorsque ce produit arrive à la fin de son cycle de vie, déposez-le dans un point de collecte désigné par les autorités locales. La collecte et le recyclage de votre produit et de sa batterie lors de la mise au rebut permettent de préserver les ressources naturelles et de protéger l'environnement et la santé humaine. Pour en savoir plus sur le programme de recyclage d'Apple, les points de collecte pour le recyclage, les substances faisant l'objet de restrictions et sur toute autre initiative relative à l'environnement, consultez le site apple.com/ca/fr/environnement.

Résumé de la garantie limitée d'un an d'Apple

Apple garantit le présent produit et ses accessoires contre les défauts matériels et les défauts liés à la production pendant une année à compter de la date d'achat initial. Apple ne garantit pas ce produit contre l'usure normale, ni les dommages causés accidentellement ou suite à une mauvaise utilisation. Pour faire réparer votre appareil, appelez Apple, visitez un magasin Apple Store ou un fournisseur de service agréé Apple (les options de réparation offertes peuvent varier en fonction des pays, et la réparation peut se limiter au pays d'achat de l'appareil). Des frais téléphoniques et des frais de transport international peuvent s'appliquer selon la région. Si vous soumettez

une réclamation valide selon la garantie, Apple s'engage à réparer, remplacer ou rembourser votre appareil à sa discrétion, conformément à certaines modalités et aux conditions de réparation indiquées sur les sites suivants : apple.com/ca/fr/legal/warranty et support.apple.com/fr-ca. Les avantages offerts par la présente garantie s'ajoutent aux droits des consommateurs accordés par les lois locales. Il vous sera peut-être demandé de présenter une preuve d'achat au moment de soumettre une réclamation pendant la période de validité de cette garantie.